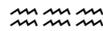


## **PROCÈS-VERBAL**

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **6 juin 2023**  
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

M. Denis KUSTER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Mme Véronique HELE, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Yves SCHOEDEL, Marie-Pascale STOESSLE, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Régine SORG, Elisabeth FISCHER-ZINCK, Eliane WARTH, Christian BEYER et Alexandra WEBER-HINZ.

Absents excusés : M. Patrick HAMELIN, M. Marc NOEHRINGER, Mme Carmen REBOREDO

Quorum : 10

Secrétaire de séance : M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Procurations : M. Patrick HAMELIN a donné procuration à M. Denis KUSTER  
M. Marc NOEHRINGER a donné procuration à M. André MERCIER  
Mme Carmen REBOREDO a donné procuration à M. Yves SCHOEDEL

Date de convocation : 2 juin 2023

Lieu de la réunion : salle des séances de la mairie, 21 Grand'rue

Ordre du jour de la séance :

L'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2023 ;
2. Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire ;
3. Point de situation – projet de pôle médical cour Ley ;
4. Projet d'anneau de vitesse pour monocycles – parc du Millénaire ;
5. Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales ;
6. Divers

**POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2023**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2023 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

**POINT 2 : Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire**

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération n° 3 du 10 juin 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Après délibération,

⇒ PREND ACTE des décisions suivantes prises par M. le Maire dans l'exercice des délégations qui lui ont ainsi été confiées :

En matière de commande publique (hors achats de fournitures et de prestations de service conclues par simple accord sur devis) :

- Assistance à la mise en œuvre de la procédure d'adjudication de chasse

Co-contractant : ILLICOWEB, ZI de Bourogne-Morvillars, 90120  
MORVILLARS (par l'intermédiaire de M.S.V. Ingénierie,  
prestataire local, de FRÉLAND)  
Durée : 1 an  
Montant : 400,00 € H.T. pour 2023 (années suivantes : 200,00 € H.T.  
sans redistribution / 300,00 € H.T. avec redistribution)

### **POINT 3 : Point de situation – projet de pôle médical cour Ley**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé introductif de M. le Maire, qui explique avoir souhaité que le Conseil municipal puisse être informé du stade d'avancement de ce projet, engagé depuis plusieurs années à présent, et qui pour l'heure tarde visiblement à se concrétiser ;

Entendu l'intervention des représentants de SOVIA, à qui M. le Maire cède la parole, et en particulier du gérant de la société, M. Stéphan GEORGENTHUM :

- Dressant un rappel historique du dossier dont, vidéoprojection à l'appui, il rappelle les grandes lignes, tout en soulignant que SOVIA n'en était pas à l'origine, et a simplement repris et modifié celui, existant, d'un confrère ;
- Confirmant qu'à ce stade, et en l'état, aucun professionnel de la santé n'est prêt à prendre part au projet et à s'implanter au pôle médical, en dépit des efforts déployés en ce sens et des nombreux contacts établis avec des professions médicales et paramédicales ;
- Expliquant que, par expérience, pour travailler et avoir travaillé sur d'autres projets de groupes médicaux, l'absence d'une « locomotive » entraînant dans son sillage d'autres professionnels condamne quasiment un projet. En l'occurrence, le fait que la pharmacie d'EGUISHEIM, après bien des tergiversations, ait au final exclu de transférer son officine dans le pôle médical s'est révélé un handicap qu'il est difficile de surmonter ;
- Estimant d'autre part que la complexité du projet a contribué à la formation d'un prix élevé, décourageant les professionnels potentiellement intéressés, et ce, avant même l'envolée de l'inflation, des taux intérêt et du coût des matériaux, qui aujourd'hui accroissent encore les difficultés, d'où la nécessité, pour SOVIA, de concevoir un projet nouveau, revu à la baisse en termes de surfaces, et plus simple ;
- Détaillant aux élus une esquisse de ce nouveau projet, dont l'une des caractéristiques principales sera de mieux distinguer les deux bâtiments, l'ancien et le neuf. Cette simplicité accrue se traduit également dans le fait qu'il ne prévoit plus de parking en sous-sol, et l'ascenseur n'est plus nécessairement envisagé d'emblée, à ce stade. Ce projet révisé ne comporte également plus qu'une seule cellule destinée à un professionnel de santé, au rez-de-chaussée du bâtiment neuf, un cardiologue de la région colmarienne étant potentiellement intéressé pour s'y installer. 5 logements, répartis sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages, sont prévus en complément dans ce bâtiment neuf, tandis que le bâtiment ancien, celui ayant autrefois abrité la Poste, devrait accueillir 4 appartements. 28 emplacements de stationnement sont prévus sur toute la parcelle, y compris plusieurs le long de la route de HERRLISHEIM, parallèlement à la voie.

Entendu les échanges et interventions suscités par l'exposé de M. GEORGENTHUM, ceux-ci portant particulièrement sur :

- La problématique du stationnement, qui inquiète plusieurs élus, jugeant le pré-projet présenté inadapté et insuffisant sur ce plan, plusieurs idées et suggestions permettant d'en accroître le nombre ou la commodité étant successivement débattues (ex. : le long du chemin rural à l'arrière ; maintien d'un stationnement souterrain, ardemment souhaité par beaucoup d'élus, EGUISHHEIM étant une commune touristique où le stationnement représente un enjeu majeur). SOVIA fait cependant état d'un nombre d'emplacements projeté suffisant et conforme aux exigences du P.L.U. L'expérience de SOVIA en la matière fait d'autre part douter fortement à ses représentants de parvenir à commercialiser tous les garages, si un parking souterrain était réalisé, sans compter que l'aménagement de la rampe d'accès serait fortement consommateur de foncier, sur un terrain aux dimensions somme toute assez limitées ;
- S'agissant de l'origine des difficultés de faire aboutir ce projet, le prix est un facteur important, mais parmi d'autres ; il s'avère surtout, explique M. GEORGENTHUM, que sa localisation en centre-ville, dont les prix du foncier sont sans commune mesure avec les terrains de zones artisanales dans lesquelles se réalisent aujourd'hui l'essentiel des pôles médicaux dans la région, qui plus est souvent menés à bien sans fioritures, se révèle finalement pénalisante sur le plan du prix, et réduit d'autant les possibilités de trouver des professionnels intéressés ;
- Le devenir de la cellule médicale au rez-de-chaussée du bâtiment neuf est évoqué. Dans l'éventualité où il ne trouverait finalement grâce auprès d'aucun professionnel de santé, bien que M. GEORGENTHUM se montre raisonnablement confiant, celle-ci devrait conserver une vocation de local commercial.
- Un phasage de la suite de l'opération est présenté par SOVIA, qui entend revendre le bâtiment existant, une fois le nouveau permis de construire obtenu, qui peut être réhabilité de manière distincte, indépendamment la construction neuve pour laquelle les problématiques à résoudre ne sont pas les mêmes et pourraient nécessiter davantage de temps. Il est escompté également que la démolition des annexes, autorisée par le permis dont dispose déjà SOVIA, marquant l'engagement concret des opérations, et programmée à ce stade vers la rentrée 2023, favorise son aboutissement. Dans ce cadre, la possibilité, évoquée antérieurement, de récupération des moellons des bâtiments à démolir, pour leur réemploi dans le vignoble, ce qui implique une démolition assez soignée, n'apparaît pas une difficulté insurmontable à M. GEORGENTHUM ;
- SOVIA confirme enfin d'autre part que le petit lotissement permettant la construction de deux maisons, à l'arrière du terrain du pôle médical, n'a pas davantage connu de début d'exécution à ce stade, les deux dossiers étant liés par un mur de soutènement à réaliser le long d'une partie du chemin rural Kappelackerweg ;

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ PREND ACTE de l'avancement du projet et des explications de SOVIA ;
- ⇒ INVITE le promoteur à revoir son projet sur le plan du stationnement, et à y prévoir en particulier, dans la mesure du possible, du stationnement souterrain ;
- ⇒ DEMANDE à revoir le projet une fois revu et approfondi.

#### **POINT 4 : Projet d'anneau de vitesse pour monocycles – parc du Millénaire**

La commune d'EGUISHEIM est porteuse du projet d'aménagement d'une piste d'évolution (anneau de vitesse) destinée à la pratique du monocycle à EGISHEIM, au parc du Millénaire.

Le planning prévisionnel de réalisation est fixé du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 15 octobre 2023.

Présentation succincte de l'opération :

La commune souhaite installer cet équipement au cœur du parc du Millénaire, un lieu de vie déjà doté de plusieurs installations sportives, et situé à proximité immédiate de quartiers résidentiels, de l'école maternelle et du centre périscolaire, mais aussi du Complexe sportif La Tuilerie.

L'objectif principal est de soutenir et d'encourager l'association locale Exa Team Monocycle d'Eguisheim, qui ne dispose pas encore d'installations spécifiquement adaptées à sa pratique, mais qui fait partie des 2 clubs français les plus importants en nombre d'adhérents dans sa discipline, et dont le palmarès est impressionnant.

Elle constitue en outre l'une des principales forces vives de la cité, et représente brillamment EGISHEIM lors de compétitions, tant nationales qu'internationales.

Parmi les importantes échéances à venir, ce club, en partenariat avec la commune, accueillera la 16<sup>ème</sup> Coupe de France de Monocycle, du 29 octobre au 04 novembre 2023.

L'intérêt de disposer de ce type d'équipement (piste d'évolution/anneau de vitesse) en une telle occasion n'en est que plus important.

Pour autant, il sera ouvert au public, et, outre le club, sera donc accessible notamment aux écoles et à la population locale.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<u>Nature</u>	<u>Montant</u>	<u>Cofinancier</u>	<u>Montant sollicité</u>
Travaux d'aménagement de l'anneau de vitesse	63 865,00 € HT	FEADER sollicité (LEADER) :	12 773,00 à 31 932,50 €  Soit 20 à 50%*  (voire 80 % en l'absence d'autre subvention)  * selon les réponses obtenues des financeurs sollicités, non réceptionnées à ce jour
		<u>Autofinancement</u> :	12 773,00 € (20 %)
		<u>Autres financeurs</u> :	
		Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	12 773,00 à 31 932,50 € (soit 20 à 50 %)
		Agence Nationale du Sport	0,00 à 15 966,25 € (soit 0 à 25 %)
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
<b>63 865,00 € HT</b>		<b>63 865,00 €</b>	

L'opération pourrait être éligible aux fonds européens via le programme LEADER Rhin-Vignoble-Grand Ballon en faveur de la « Transition économique ».

La commune, structure porteuse du projet, devra avancer l'ensemble des dépenses, les subventions européennes étant versées sur récapitulatif des frais engagés, signés par la Trésorerie.

Aussi, à ce stade, le Conseil municipal est invité à :

- valider le lancement/l'intérêt de l'opération présentée ;
- valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation ;
- inscrire les crédits nécessaires, pour mener à bien le projet, au budget ;
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, à faire les demandes de subventions aux cofinanceurs publics, dont la demande d'aide au titre de LEADER ;
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Conseil municipal,

Vu ses délibérations antérieures liées au projet ;

Entendu le débat suscité par ce dossier, au cours duquel :

- M. Christian BEYER s'enquiert du coût d'entretien de l'équipement. À cela, M. Denis KUSTER répond que l'association Exa Team Monocycle s'était engagée à largement y concourir, ce qui devrait minimiser les besoins en interventions à la charge et aux frais de la commune ;
- Mme Marie-Pascale STOEESLE suggère l'établissement d'une convention écrite précisant spécifiquement les responsabilités réciproques entre la commune et l'association, tout en autorisant l'utilisation de l'équipement par d'autres ;
- M. le Maire et M. Denis KUSTER se déclarent confiants quant à l'issue de la campagne de recherche de financements pour cette opération, remémorant à l'assemblée d'autres projets récents ayant tous été largement financés par des tiers publics, comme cela est donc escompté pour le présent dossier ;

Vu le résultat de la consultation d'entreprises menée à bien ;

Après délibération,

Par 18 voix pour et 1 abstention (Mme Régine SORG) ;

- ⇒ RECONNAÎT l'intérêt communal de l'opération projetée ;
- ⇒ APPROUVE l'opération présentée et son lancement, au travers de l'acceptation du devis présenté par l'entreprise PONTIGGIA, de HORBOURG-WIHR, s'élevant à 63 865,00 € HT ;
- ⇒ DEMANDE l'établissement d'une convention d'utilisation précise à intervenir avec l'association Exa Team Monocycle, principale utilisatrice ;
- ⇒ VALIDE le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation, tels que mentionnés ci-dessus ;
- ⇒ CONFIRME la disponibilité des crédits nécessaires pour mener à bien le projet, déjà portés précédemment au budget primitif 2023 (budget général) ;
- ⇒ CONFIRME l'autorisation déjà conférée antérieurement à M. le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions aux cofinanceurs publics, dont la demande d'aide au titre de LEADER ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette affaire.

#### **POINT 5 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales**

*Comité consultatif Patrimoine communal, autorisations d'urbanisme*

Son président, M. Denis KUSTER, communique à l'assemblée quelques détails quant à l'avancement du chantier d'aménagement de la rue Pasteur, qui pour l'heure se déroule conformément au calendrier prévisionnel.

La partie des travaux portant sur les réseaux secs, bien qu'assez complexe, devrait être terminée sous huitaine en principe. Il a été parfois assez ardu et fastidieux, souligne-t-il, de négocier et de parvenir à trouver un accord avec chacun des propriétaires pour l'emplacement précis des accès, des coffrets, etc...

La suite de l'opération présente encore quelques interrogations en termes de calendrier, qui n'ont pour l'heure pas encore toutes pu être levées, s'agissant en particulier de l'enlèvement de tous les poteaux, mais en principe le chantier doit reprendre début juillet et se clôturer d'ici à fin juillet par l'achèvement complet des aménagements de voirie.

Enfin, M. KUSTER conclut son intervention en signalant que la commune s'est vue notifier dernièrement une aide de la Région Grand Est, pour le confortement structurel de la maison Mgr Stumpf, pour un montant prévisionnel de 6 043,00 €, en complément donc d'une aide de la C.E.A., déjà notifiée de longue date.

Toujours à propos du patrimoine communal, Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK demande à M. le Maire de faire un point sur la vente de la maison du n° 15 rue des Trois Châteaux. Dans sa réponse, M. le Maire lui confirme l'information, déjà communiquée antérieurement, selon laquelle le prix attendu a été diminué de 20 000,00 €, le produit net escompté de la vente étant ainsi ramené à 180 000,00 €. L'agence immobilière chargée du dossier relance sa commercialisation sur ces nouvelles bases.

M. André MERCIER exprime à ce propos son avis, qui est de privilégier le dossier d'un jeune porteur de projet local, quitte à revoir ces prétentions financières à la baisse, plutôt que de risquer d'ouvrir la porte à une transformation en meublés de tourisme. Le sujet a toutefois déjà été tranché, de manière collégiale, lui rappelle M. le Maire, qui confirme en revanche la forte pression qui s'exerce actuellement en faveur des meublés de tourisme, qui nécessite une surveillance et une attention constante pour éviter de possibles dérives.

M. Jean-François IMHOFF invite pour sa part à relancer le projet de parking communal à l'arrière de cette propriété. Celui-ci n'est pas perdu de vue, lui assure M. le Maire, qui fait le lien entre ce dossier et l'aménagement futur, en perspective, de la rue du Buhl.

*Comité consultatif Environnement et développement durable, fleurissement et espaces verts*

M. Léonard GUTLEBEN aborde le sujet du cours d'eau le Malsbach et fait un point sur l'amélioration souhaitée de son écoulement, sujet de longue haleine, puisque régulièrement évoqué depuis plusieurs années déjà. Les plaintes de propriétaires de jardins faisant état de débordements lors de pluies sont en effet récurrentes.

Il rend compte en particulier d'une récente rencontre sur site avec un représentant de la S.N.C.F., en compagnie de M. Marc NOEHRINGER.

Le syndicat Rivières de Haute Alsace demeure prêt à accompagner la commune dans ce dossier, sur un linéaire de 100 m, et l'a porté à son programme d'interventions 2023, sous

condition que le bouchon formé par la buse présente sous la voie ferrée, en aval, soit traité, ce qui se dessine pour le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

#### *Comité consultatif Voirie rurale - viticulture*

M. Christian BEYER explique avoir été, avec M. GUTLEBEN, alerté voici peu par un usager sur l'état déplorable, et potentiellement très dangereux, d'un chemin rural du vignoble.

S'il a pu être remédié rapidement à cette situation, grâce à la mobilisation en urgence d'un prestataire, avant la fréquentation accrue dudit chemin du fait des travaux viticoles saisonniers, cela lui paraît reposer la question du budget alloué à ce genre d'interventions.

Il rappelle en effet que toute forme de dépense d'entretien des chemins viticoles est actuellement gelée budgétairement par le sujet du bassin de rétention pluviale projeté dans le secteur de la rue du Pinot, qui mobilisera, lorsqu'il se concrétisera, des crédits conséquents en termes d'aménagement de chemins de ce bassin versant, d'où la nécessité de conserver certaines marges de manœuvre financières.

M. le Maire l'assure que si ce dossier de bassin de rétention ne connaît pas d'avancées suffisamment rapides, le Conseil municipal pourra être amené à revoir sa position, et à dégager à nouveau des crédits d'entretien pour les chemins, sans attendre son aboutissement. La prochaine réunion du groupe de travail constitué dans le dossier du bassin se tiendra ainsi le 28 juin prochain, et la teneur de ses conclusions sera, en cela, déterminante.

M. André MERCIER suggère pour sa part le lancement d'une étude prospective couvrant toute la voirie viticole, de manière à pouvoir planifier et phaser les interventions dans le temps, même si cette étude aboutit à des totaux très importants, qui pourront être répartis sur une longue période.

M. BEYER lui répond qu'il a conscience de l'intérêt d'une telle étude, et préférerait en effet pouvoir se fonder sur un tel outil, mais en l'occurrence, dans le cas de figure évoqué ci-dessus, l'urgence a dû primer, réitérant qu'il en allait de la sécurité publique et de l'hydraulique vignoble, bien loin du simple confort des usagers du chemin.

M. GUTLEBEN conclut en appelant pour sa part à rester vigilants, et à ne pas laisser se former de raccourcis, dans le vignoble, empruntés par des usagers non autorisés, comme c'est en train d'être constaté sur certains tronçons. Des panneaux manqueraient ainsi sur l'un ou l'autre chemin viticole : ils nécessiteront d'être remplacés ou apposés, confirme M. le Maire.

#### *Comité consultatif Culture*

Mme Hélène ZOUINKA évoque la tenue du festival Comme une Image, organisé par le comité consultatif, qu'elle préside, s'étant tenu les 3 et 4 juin dernier. Cette manifestation,

désormais biennale, a pris une ampleur conséquente, du point de vue de l'organisation. Elle adresse ses vifs remerciements aux conseillers municipaux et à tous les membres du comité ayant concouru à sa bonne tenue, aux services municipaux impliqués et, au-delà, à toutes les chevilles ouvrières de l'événement.

Sur le plan de la fréquentation, une certaine baisse est à déplorer malheureusement le samedi, tandis que la trentaine d'exposants, satisfaits, ont en revanche rencontré le dimanche un très beau succès.

Le bilan de l'événement est donc véritablement positif et, parmi les nombreuses satisfactions, le stand tenu par les conscrits a été remarqué et apprécié.

Mme ZOUINKA poursuit en donnant rendez-vous pour le prochain événement organisé par le comité consultatif, à savoir la Nuit romantique du 24 juin prochain, dont elle communique, avec Mme Eliane WARTH, le programme prévisionnel, mobilisant trois chorales, en itinérance. À l'événement en lui-même, dans le cadre de l'opération lancée par l'association des Plus Beaux Villages de France, se greffera, comme habituellement depuis quelques années, le concert annuel de l'Harmonie d'EGUISHEIM, place du Marché aux Saules, où l'association proposera de la petite restauration. Le syndicat viticole tiendra à nouveau, Place du Château Saint-Léon, un bar à crémant, tandis que les commerçants garderont à nouveau leurs portes ouvertes plus longtemps, jusqu'en soirée.

### *Vidéoprotection*

M. André MERCIER évoque le futur chantier de déploiement de la vidéoprotection, notifié dernièrement à l'entreprise colmarienne VIALIS. La réunion de lancement de l'opération s'est tenue voici peu, au cours de laquelle ont été définis les sites équipés dès la première tranche, déployée dès cette année, en principe, dès le début du mois de juillet prochain. En sus des entrées de ville, comme c'était prévu, le résultat satisfaisant de l'appel d'offres permettra d'équiper, en complément, les secteurs de la mairie et de l'école élémentaire. Dans l'immédiat, le nécessaire est fait pour disposer sur tous les sites concernés des branchements électriques adéquats.

## **Communications diverses**

### *Relations avec les villes amies*

- Mme ZOUINKA témoigne de la belle expérience qu'a constitué, pour les membres de la délégation qui s'y est rendue dernièrement, le déplacement à HAUTVILLERS, à l'invitation de la cité jumelle. L'accueil fut très chaleureux, et les participants ont eu grand plaisir à découvrir la région champenoise.

M. le Maire complète cette intervention, en évoquant l'ouverture récente, à AY, commune proche de HAUTVILLERS, d'un nouveau musée interactif de grande qualité, permettant une remarquable découverte sensorielle du Champagne.

Il ajoute que la ville jumelle d'EGUISHEIM a été retenue pour un important projet de la célèbre entreprise du secteur du luxe L.V.M.H., qui y restructure en ce moment l'Abbaye de Dom Pérignon, qui lui appartient, dans un esprit évidemment très haut de gamme.

- Le 30 juillet prochain, une délégation d'une quinzaine de personnes de CASTROVILLE sera en visite à EGUISHHEIM, annonce M. le Maire, qui a échangé dernièrement à ce propos avec M. Paul ZINCK, qui est à l'origine de cette visite. Il invite les conseillers municipaux à être nombreux à prendre part à cette rencontre, dont le déroulement précis reste à ce stade à mettre au point.
- Un point d'étape des participations des élus au déplacement programmé à HINTERZARTEN le 13 août est dressé.
- M. le Maire annonce également que l'îlot sacré de BRUXELLES, signataire d'un pacte d'amitié avec EGUISHHEIM, invite une délégation à fêter dans la capitale belge les 50 ans dudit pacte, les 15, 16 et 17 septembre 2023.

Ce demi-siècle d'amitié devrait également se traduire cette année par la participation prévue, au sein du cortège de la fête des Vignerons, de l'un des plus beaux groupes folkloriques de Belgique, sous forme de cadeau des Bruxellois qui se proposent de prendre en charge l'essentiel des frais s'y rapportant.

#### *Cour de l'école élémentaire*

Mme Régine SORG s'enquiert des intentions de M. le Maire, s'agissant de l'accès au public de la cour de l'école durant les congés scolaires estivaux. Celui-ci lui confirme que c'est toujours envisagé, comme déjà annoncé antérieurement, d'autant que, à ce stade, répond-il à M. GUTLEBEN, la commune n'a été destinataire d'aucune demande tendant à l'occuper sous forme de terrasse de restaurant. Dans cette hypothèse d'ouverture au public, la question de la propreté, et en particulier des déjections canines, méritera d'être prise au sérieux s'il l'on veut éviter de mauvaises surprises à la rentrée, estime Mme Hélène ZOUINKA.

Mme Eliane WARTH rappelle qu'une ouverture quotidienne, même en période de classe, à la mi-journée, était également envisagée à l'origine, rappelant que des enfants arrivant tôt à l'école trouvent régulièrement porte close, et ne peuvent y accéder. Mme ZOUINKA précise cependant que l'organisation de l'accueil à l'école a été revu voici quelques mois déjà, et que cette situation ne se produit plus désormais.

#### *Personnel communal*

M. Yves SCHOEBEL questionne M. le Maire à propos de l'avancement des démarches en vue du recrutement du futur responsable du service technique. La procédure suit pour l'heure son cours, lui répond M. le Maire, les candidatures sont en cours de réception.

En revanche, précise-t-il, elle vient d'aboutir s'agissant du recrutement d'un troisième agent de police municipale.

### *Agenda*

- M. le Maire signale une prochaine passation de commandement à intervenir au sein de la 3<sup>ème</sup> compagnie du 152<sup>ème</sup> R.I., jumelée avec EGUISHHEIM. Comme à l'accoutumée, celle-ci se tiendra à EGUISHHEIM, le 22 juin, à partir de 10h45, Place du Château Saint- Léon. À cette occasion sera renouvelée la charte officielle du jumelage entre les deux entités. La cérémonie se clôturera par un défilé traversant toute la Grand'rue, en direction du parking de la mairie, où se tiendra un rassemblement autour du pressoir et un échange de cadeaux. Le vin d'honneur qui suivra se tiendra en revanche à COLMAR, au régiment, précise M. le Maire.
- M. le Maire rappelle également aux élus l'après-midi d'inaugurations du 24 juin prochain, au cours duquel seront mis en avant trois des réalisations de l'an passé, à savoir la rénovation des abat-sons de l'église paroissiale Sts-Pierre-et-Paul, la désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire la Vigne en Fleurs, et l'extension paysagère du cimetière. Les visites se clôtureront par un verre de l'amitié au bar the Little Roof.
- M. Christian BEYER annonce le très probable report de l'assemblée générale annuelle du Comité des fêtes au deuxième semestre 2023, soit après l'édition 2023 de la fête des vignerons.
- Mme Alexandra WEBER-HINZ relaie une invitation à venir fêter les 10 ans de l'association les Improcibles. Afin de célébrer l'événement, l'association propose un marathon d'improvisation théâtrale à l'Espace Culturel Les Marronniers, les 24 et 25 juin prochains, où il sera possible de découvrir cette pratique culturelle sous plusieurs formes (ateliers d'initiation, spectacle, etc...).

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,  
M. le Maire clôt la séance à 21h35.*

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées  
par le Conseil municipal le 06 juin 2023, numérotées de 1 à 5.

## **RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE**

Etant rappelé qu'étaient présents les membres suivants du Conseil municipal :

M. Claude CENTLIVRE, Maire, M. Denis KUSTER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Mme Véronique HELE, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Yves SCHOEBEL, Marie-Pascale STOESSLE, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Régine SORG, Elisabeth FISCHER-ZINCK, Eliane WARTH, Christian BEYER et Alexandra WEBER-HINZ.

---

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2023

POINT 2 : Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire

POINT 3 : Point de situation – projet de pôle médical cour Ley

POINT 4 : Projet d'anneau de vitesse pour monocycles – parc du Millénaire

POINT 5 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

Communications diverses

---

Le Maire,  
M. Claude CENTLIVRE

Le secrétaire de séance,  
M. Thierry REYMANN